

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 29 mars 2012

DCM N° 12-03-17

Objet : Metz en Fête 2012

Rapporteur : M. FONTE, Adjoint au Maire

Fort du succès de l'édition 2011 qui avait vu près de 35 000 personnes répondre à l'invitation de plus de 300 artistes pour 70 spectacles (soit près de 130 représentations) au cours de l'été dernier, Metz en Fête 2012 poursuit et renforce sa logique de programmation rassemblée sur trois week-ends temps forts.

« Metis Song Festival » est le premier événement qui lancera le début de l'été après la fête de la musique, du 28 juin au 1^{er} juillet, place de la République. Au croisement des musiques actuelles et des musiques du monde, ce rendez-vous festif s'inscrit dans le programme des actions de préfiguration de la future BAM, mis en place en collaboration avec l'EPCC Metz en Scènes.

Le festival proposera ainsi une programmation chaque jour sur une scène principale mais également un village associatif, une restauration autour de saveurs du monde, une présentation du projet de la BAM et une série d'actions touchant aux musiques actuelles développées par les associations actives dans ce domaine (prévention des risques auditifs, développement durable, inclusion des personnes en situation de handicap, actions spécifiques jeune public...).

Le second temps fort de l'été se situera entre le 6 et le 8 juillet, autour des arts de la rue avec le festival « Hop Hop Hop » réalisé par la compagnie de théâtre messine Déracinemoa, autour de la place St Louis. Le festival s'ouvrira le 6 juillet avec le spectacle, *Maudits sonnants* de la compagnie Transe Express, programmé le soir même de l'étape messine du Tour de France place de la République.

Troisième temps fort, la journée « Extra Large » annoncée le 21 juillet qui propose des performances d'artistes invités à interroger l'espace public du parvis des droits de l'homme et celui du Centre Pompidou-Metz.

Enfin à noter certains rendez-vous culturels qui ponctueront l'été comme les trois séances de cinéma en plein air organisées par la F.O.L. Moselle, la grande soirée bal proposée par Metz Ville Tango, les représentations du Cabaret Vian et « Sous l'arbre à palabres » proposées par

le collectif Atome et les animations musicales sur les places St Louis, Jeanne D'Arc et Terrasse de la Maison Rabelais.

Le budget dédié à la mise en œuvre de Metz en Fête en 2012 s'élève à un montant global de 254 000 € comprenant le financement de certains projets associatifs, pour lesquels il est donc proposé au Conseil Municipal de verser des subventions pour un montant total de 105 500 €. Pour réserver les différents artistes, des marchés négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence sont passés avec les structures détentrices des droits exclusifs sur les artistes appelés à se produire au cours des différents rendez-vous, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

D'ATTRIBUER des subventions pour un montant total de 105 500 € aux associations culturelles suivantes :

- Compagnie Déracinemoa	88 000 €
- Metz Ville Tango	7 000 €
- Ligue de l'Enseignement/Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle	5 000 €
- Collectif Atome	5 500 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette opération, notamment les conventions et avenants avec les associations bénéficiaires ainsi que les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

DE SOLLICITER les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre. Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Pole Culture

Commissions : Affaires Culturelles

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la Date de la délibération.

Membres assistant à la séance :

Absents :

Dont excusés :

Décision :